



A propos de classiffication et coefficient

Par **mmk**, le **20/12/2010 à 19:46**

Bonjour,

Je suis salarié de CDI dans une entreprise de robe de marié. La principe de mon travail est la retouche des robes (ajustement des tailles).

Dans mon bulltin de salaire marqué; emploi: couturière, Qualification: non marqué, Calssiffication: non marqué, et Coefficient: 0.0000

Je voulais vérifier mes droit dans le convention collective couture parisienne N° 3185(je crois), mais il n'y a pas coefficient numéro 0, et donc ma question, est ce que c'est normale qu'il n'y a pas ni classiffication ni Coefficient? egalement il n'est pas marqué dans mon contrat...

Par **P.M.**, le **20/12/2010 à 19:59**

Bonjour,

Justement ces indications sont obligatoires et doivent correspondre à la classification de la Convention Collective...

Par **mmk**, le **20/12/2010 à 21:23**

Merci de votre réponse. Je vais demander à RH.

Cordialement